Dans la tête d’un juge du droit d’asile

03/05/2018 à 4h13

On ne les voit pas, on ne les entend pas, on ne les connaît pas. Les migrants qui défilent devant la Cour nationale du droit d’asile y jouent leur dernière chance. Ceux qui seront déboutés devront partir. Ceux à qui la protection sera accordée pourront, peut-être, reconstruire une vie à l’abri des périls. Chaque année, des dizaines de milliers de demandeurs défilent devant cette juridiction inconnue du grand public. Les juges qui y siègent mesurent la responsabilité qui est la leur : dire le droit ; faire preuve d’humanité, sans se laisser aveugler. Smaïn Laacher y fut juge assesseur pendant seize ans, représentant le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.(…)

Le Point : Y a-t-il un poncif politique sur le droit d’asile ?

Smaïn Laacher : Oui. Il ne vous aura pas échappé que, depuis la fin des années 1980, l’État et la plupart des responsables politiques ne cessent de répéter qu’il faut « *traiter ce problème avec humanité et autorité* ». Le droit d’asile n’est pas abordé comme l’immigration traditionnelle. Ceux que l’on nomme les migrants, les sans-papiers, les clandestins… embarrassent l’État et ses institutions. Mais, en la matière, la manœuvre politique est assez restreinte, car la France s’est engagée à respecter la convention de Genève. Celui qui est persécuté a droit à la protection, c’est une obligation internationale. Et, comme nous sommes un État de droit, nous faisons en sorte de respecter cette obligation – sans forcément y parvenir, car l’asile a changé depuis une trentaine d’années.

Aujourd’hui, l’État s’évertue à faire en sorte que le premier

venu ne puisse pas demander l'asile, sans dire franchement que l'asile lui pose problème. Il est difficile pour un pays membre de l'Union européenne d'aller à l'encontre du droit d'asile, car l'asile tel que nous le connaissons aujourd'hui est né en Europe.

La mondialisation, la concurrence des pays émergents et le déclin des classes moyennes placent la question migratoire au cœur des programmes politiques de tous les partis européens…

-On a commencé à fermer les frontières dans les années 1970. Mais la fermeture des frontières ne fait rien d'autre qu'inventer la figure du clandestin ! Auparavant, les responsables des entreprises ramenaient des travailleurs de leur propre initiative et demandaient à l'État de les régulariser par la suite. Elles prenaient leurs aises avec le droit, mais ça ne posait pas de problème, car c'étaient le plus souvent des travailleurs issus des anciennes colonies et nous étions dans une période de relative prospérité.

L'économie française a-t-elle besoin d'immigration ?

-Sans aucun doute. Le patronat est le premier à le dire. Les patrons veulent faire fonctionner leurs entreprises à moindre coût. Regardez en Allemagne : le patronat et les syndicats ont dit d'une même voix qu'il en allait de l'intérêt économique et démographique de l'Allemagne de faire venir des étrangers. En France, on le dit aussi, mais pas à haute voix. Interrogez des agriculteurs, des viticulteurs, des chefs de petites et moyennes entreprises du bâtiment, de l'hôtellerie, de la restauration… Ces secteurs fonctionnent avec une bonne part de main-d'œuvre étrangère, parfois même en situation irrégulière. Mais il y a une forme de tolérance, car au fond il n'est pas bien compliqué de régulariser quelqu'un qui a un emploi.

Vous racontez que beaucoup de demandeurs passés devant vous ignoraient le statut de demandeur d'asile au début de leur voyage. Ils ajustent leur stratégie juridique et

administrative au cours de leur trajet ?

-Oui, beaucoup partent avec une idée vague qui consiste à se dire : « *Je vais aller là-bas parce que ça sera mieux.* » Demander l'asile lorsqu'on est un personnage public persécuté et instruit, ce n'est pas très compliqué ; c'est moins aléatoire. Mais ce n'est pas la majorité des cas, tant s'en faut. […]

Le Point

Merci à **valdorf**